



COMITÉ HYGIÈNE, SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL Mardi 27 novembre 2018

Déclaration de la FSU

Les risques psychosociaux sont au cœur de deux points à l'ordre du jour de cette réunion du CHSCTM.

Ils sont aussi au centre de nos préoccupations de représentant·es des personnels.

Dans les départements et les académies, nous sommes toujours autant sollicité·es au quotidien par des personnels en souffrance dans leur métier, pour des raisons aussi variées que la mauvaise qualité des rapports sociaux, l'intensité au travail ou encore les conflits de valeurs qui entraînent une perte de sens des missions et du métier.

Sur ces questions de mal-être au travail, le bilan du réseau PAS est un moment important. À ce sujet, nous attendons beaucoup de la réponse du ministère à notre avis du 14 mars 2017 qui annonçait la mise en place d'un nouvel outil permettant de réaliser une analyse des informations recueillies par les psychologues au cours des entretiens et d'identifier les causes des difficultés rencontrées par les personnels amenés à consulter. Ces données sont essentielles pour passer de la prévention tertiaire à la prévention primaire.

Le ministère dispose déjà par ailleurs de nombreuses données sur les risques psychosociaux grâce aux enquêtes menées en 2013 et 2016. Ces enquêtes montrent en effet, notamment, que la prise en charge de personnes en détresse et les situations de tension avec le public ou d'agression sont très fréquentes dans nos professions. Mais ces risques professionnels, au-

delà de cette évaluation très globale, ne sont pas pris en charge comme ils devraient l'être, réglementairement, par notre employeur.

Les événements récents fortement médiatisés et la vague de témoignages qui a suivi dénoncent le déni et le manque de soutien de l'institution à tous les niveaux. Les réponses sécuritaires de circonstances du ministre ne sont pas de nature à résoudre ces problèmes. De la réponse dans la classe à la saisine de la justice et du CHSCT, des dispositions réglementaires existent déjà, mais ne sont pas, ou trop peu mises en œuvre.

Les réponses ne peuvent être apportées par le recours à des personnels militaires ou policiers dans les écoles et établissements.

Les annonces faites par le ministre sont en décalage avec l'exercice quotidien du métier, il est urgent de remettre l'organisation du travail au centre de la réflexion. Cela passe par la création de moyens pour renforcer les équipes pluri-professionnelles, pour permettre d'enseigner partout dans des classes à taille raisonnable, pour renforcer la formation et le temps de concertations collectifs en vue d'apporter des réponses éducatives.

A ce titre le gouvernement a mis en suspens la rénovation de la carte de l'Éducation prioritaire dans l'attente d'un énième rapport. **La FSU demande la prolongation des clauses de sauvegarde et un retour dans l'éducation prioritaire des lycées.**

Les injonctions et les réformes engagées par le ministre tournent encore et toujours le dos à la prévention primaire des risques professionnels. La FSU alerte le ministère sur des évolutions et

réformes qui vont avoir des conséquences négatives sur les personnels :

- Les enseignant·es de classe de CP ou de CE1 qui ont dû faire passer des évaluations nationales à

leurs élèves, dans des conditions totalement inadaptées à leur niveau, les mettant dès la rentrée en difficulté. Le SNUipp-FSU a collecté la parole de ces enseignant·es mis en difficultés par l'institution. Quel sens est donné ici au métier d'enseignant·e, concepteur·trice en théorie de sa pédagogie, méconnu dans sa professionnalité ?

- Les directeurs et les directrices d'écoles apprennent par la presse que leur situation risque d'évoluer, sans plus de détails, sans calendrier d'instance où le dialogue social pourrait se dérouler, sans avoir été entendu quant à l'aide pérenne dont a besoin l'école pour fonctionner. Si la situation de ces personnels devait être modifiée, la FSU demande à ce que le CHSCT puisse être saisi afin d'évaluer les conséquences de telles modifications sur les conditions de travail.

- Les AESH peinent toujours au quotidien entre des conditions de travail difficiles (faire face au handicap des élèves sans formation à la hauteur des enjeux, sans pouvoir exprimer leurs difficultés parfois leur manque de savoir-faire face à des actes violents par exemple) et un salaire généralement sous le seuil de pauvreté car pour la plupart ils et elles travaillent en temps incomplet.

Plus largement, au lycée d'enseignement général et technologique, la mise en œuvre à marche forcée de la réforme du lycée et du baccalauréat entraîne dès à présent une dégradation des relations sociales au travail ainsi qu'une dégradation des conditions de travail des personnels d'éducation mais aussi des personnels administratifs et des personnels de direction au sujet desquels nous allons échanger aujourd'hui.

Les sujets qui devraient être abordés par le CHSCTM sont nombreux et pourtant ceux déjà traités n'ont que très peu d'écho.

- Les professeurs des lycées professionnels verront à la prochaine rentrée une métamorphose à marche forcée de leur métier, là encore sans concertation avec les organisations syndicales.

La réforme de la voie professionnelle entérine une forte baisse des horaires élèves qui aura des conséquences négatives sur les conditions de travail des enseignant·es. D'ici 2022, cette réforme permettra la suppression de 2500 poste de PLP.

Les sections de Gestion administration (issues de la fusion des bac pro secrétariat et comptabilité) vont être les plus concernées avec 50 % de fermetures prévues d'ici 2022. Pour les personnels, le ministère s'est engagé à un suivi RH de proximité dans les académies. Mais les retours que nous avons sont particulièrement inquiétants : nombre de collègues ne sont pas suivi·es. La FSU tient à vous alerter sur cette situation : nous souhaitons la mise en œuvre effective de ce dispositif ainsi qu'un bilan. Le ministère a déjà fait l'expérience de situations dramatiques qu'il faut à tout prix éviter.

Ainsi nous tenons à vous signaler que la publication du guide d'accompagnement des personnels n'a pas été suivie d'effets dans les départements. Nous le regrettons. Nous souhaiterions qu'un bilan soit présenté lors d'une prochaine instance pour connaître les suites que les chef·fes de service ont données ainsi que ce qui a pu se mettre en place localement. En effet, ce guide devait permettre à tous les acteurs de la prévention d'aborder une des problématiques mises en avant sur les réseaux sociaux, à savoir la dégradation des conditions de travail en lien avec le comportement perturbateur d'un ou plusieurs élèves.